Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 065-246500573-20230418-2023_52-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

L'an deux mille vingt-trois, le 18 avril, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 12/04/2023, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la mairie d'Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 43 Nombre de suffrages exprimés : 50 Votes Pour : 50 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : Communauté de Communes Aure Louron – Ordures Ménagères - Budget Primitif 2023 **N° 2023-52**

Présents (43) : PUCEL Matthieu, PICHON Evelyne, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DUNAN Anne, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, VIDAILLET Jocelyne, MALERE Hélène, LLOP Frédéric, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, BRUNET André, PELIEU Michel, BERTRANUC Evelyne, CLIMENT Emmanuel, ACCHINI Nicole, SOULE-ARTOZOUL Rosa, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, DARAN René, SALAT Jacques, FOURTINE Didier, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Absents (12) : GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, ESCOULA Bernard, CARTAN Olivier, BALAGNA Patrice, GAY Eric, HELARY Yann, JARENO Sandra, LEGOFF Stéphanie, OZUN Benjamin, CASCARRE Victor.

Procurations (7) :
DESMARAIS Nadine à DUNAN Anne
SOLANA Michel à RICARD Louis
LACAZE Noël à PELIEU Michel
ROBIN Isabelle à RODRIGUEZ Marie-José
MIR André à AIZIER Philippe
NARS Aline à DARAN René
DELOM Christian à BEYRIE Maryse

M. André BRUNET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

****

Monsieur le Président présente le projet de budget pour l'exercice 2023.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT inscrirait un montant de **2 965 944,33€** en Dépenses et un montant de **3 026 375€** en Recettes.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT inscrirait un montant de **25 819€** en Dépenses et un montant de **97 527,75€** en Recettes.

Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 065-246500573-20230418-2023_52-DE

Après en avoir délibéré et **à l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire approuve le budget primitif Ordures Ménagères 2023 tel que présenté par Monsieur le Président.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

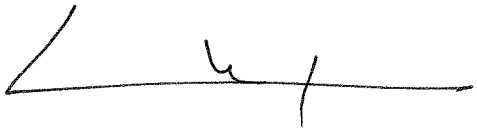

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON